



Syndicat National Unitaire  
de l'Enseignement Professionnel

Paris, le 17 mai 2011

# COMMUNIQUÉ

## **Relance de l'apprentissage : Textes rejetés par le CSE !**

**Avec la relance de l'apprentissage, le gouvernement a renoncé à l'accès de tous les jeunes à un haut niveau d'éducation**, de formation et de qualification et poursuit cette politique de manière dogmatique.

En considérant l'école comme un coût et non comme un atout, le gouvernement impose un système éducatif à plusieurs vitesses. Il limite l'éducation d'une partie des jeunes à un « socle » minimal et les livre dès 16 ans au marché du travail et à la précarité.

Dans le cadre de cette énième relance de l'apprentissage, deux décrets ont été présentés au CSE du 12 Mai. Le SNUEP-FSU considère que ces deux textes sont une réelle provocation. Le premier concerne une proposition de réforme de la taxe d'apprentissage qui diminuera encore le financement de la formation sous statut scolaire. Le second porte sur une proposition de réduire la durée minimale d'expérience requise du maître de stage avec pour unique objectif l'augmentation du nombre d'apprentis au détriment de la qualité de l'encadrement.

Le SNUEP-FSU dénonce cette politique de promotion de l'apprentissage qui se fait dans un contexte de suppressions massives de postes dans l'enseignement professionnel public et de diminution drastique de l'offre de formation sous statut scolaire.

**Le SNUEP-FSU se félicite du résultat du vote du CSE** qui a rejeté massivement ces deux textes et marque sa désapprobation de la politique du gouvernement. Pourtant celui-ci passe outre et poursuit sa casse de l'enseignement professionnel :

- il préfère limiter les poursuites d'étude de la majorité des jeunes qui s'orientent vers l'enseignement professionnel en généralisant le Bac Pro en 3 ans ce qui rend très difficile tout changement de voie. **Dans ce cadre**, les élèves orientés en CAP n'ont que très peu de chances de poursuite d'études en Bac Pro, tout comme les élèves de Bac Pro vers l'enseignement supérieur ;
- il remet en cause une fois de plus le collège unique, décide de développer une orientation de plus en plus précoce vers l'apprentissage pour de nombreux jeunes, et privilégie une hypothétique insertion professionnelle rapide au détriment d'une formation plus complète permettant, elle, une insertion durable et de réelles possibilités d'évolution tout au long de sa carrière professionnelle.

**Cette politique néfaste a des effets déjà bien visibles :**

- le nombre de jeunes qui sortent du système scolaire sans qualifications est en augmentation
- les conditions d'accueil des lycéens professionnels connaissent une dégradation considérable, **tout comme** les conditions de travail des personnels.

**Le SNUEP-FSU mettra tout en œuvre pour défendre le service public de formation professionnelle des jeunes**, ses missions et ses personnels : **il y a urgence à redonner des moyens à l'enseignement professionnel initial sous statut scolaire**, et à lui permettre d'assurer pleinement sa mission de service public. D'ores et déjà, le SNUEP-FSU lance un appel à l'ensemble des organisations syndicales, de parents et d'élèves afin de se regrouper et d'agir ensemble pour la défense de l'enseignement professionnel public et laïque.

Le secrétariat national

Contact : Jérôme Dammeray, co-secrétaire général, 06 29 41 20 10

Tel : 01 45 65 02 56

Fax : 01 45 65 06 09

<http://www.snuép.com>

Mel : [snuépnat@snuép.com](mailto:snuépnat@snuép.com)

SNUEP-FSU 12 rue Cabanis 75014 PARIS